

CP-24-30112020

Dik el-Mehdi, le 30 novembre 2020

Destinataires : Les Parents des élèves de tous les Cycles

Objet : Frais de scolarité 2020-2021

Chers Parents,

Veuillez trouver ci-dessous différentes informations financières :

1. Frais de scolarité – 1^{er} et 2^e acomptes 2020-2021 :

Vous trouverez ci-dessous un tableau des frais de scolarité des 1^{er} et 2^e acomptes de l'année scolaire 2020-2021 :

		SCOLARITÉ PRÉVUE 2020-2021	1 ^{er} ACOMPTE 2020-2021	2 ^e ACOMPTE 2020-2021
Maternelles	PS	6 000 000	2 000 000	2 000 000
Maternelles	MS	6 000 000	2 000 000	2 000 000
Benjamins	GS et EB1 (CP)	5 370 000	1 790 000	1 790 000
Minimes	EB2 (CE1) et EB3 (CE2)	5 610 000	1 870 000	1 870 000
Petits	EB4 (CM1) et EB5 (CM2)	5 745 000	1 915 000	1 915 000
Moyens	EB6 (6 ^e) et EB7 (5 ^e)	6 000 000	2 000 000	2 000 000
Grands	EB8 (4 ^e) et EB9 (3 ^e)	6 420 000	2 140 000	2 140 000
Secondaires	S1 (2 ^{de}), S2 (1 ^e) et S3 (Term.)	6 870 000	2 290 000	2 290 000

Les souches des frais de scolarité seront disponibles à la Préfecture de votre enfant aîné. Vous pouvez les y récupérer, du Mardi 1^{er} Décembre au Mardi 22 Décembre 2020, entre 8h et 12h30.

2. Modalités de paiement :

a. À l'économat du Collège, du Lundi au Vendredi, entre 8h et 12h30 :

- Chèque **personnel** à l'ordre de **CHAMPVILLE** (à préparer avant de vous rendre à l'économat).
 - Chèque bancaire à l'ordre de **CHAMPVILLE**.
 - En espèces.

b. À la banque :

- Paiement à la banque.
 - Transfert bancaire de votre compte personnel au compte du Collège.

Pour l'option « transfert bancaire », merci d'envoyer un email à scolarite@champville.edu.lb pour vous donner les informations nécessaires pour votre paiement.

3. Familles avec arrérages (impayés de l'année scolaire 2019-2020 et/ou des années scolaires antérieures) :

Il est exigé des **familles concernées** de clôturer les montants restants des années précédentes, et ceci avant le 31 décembre 2020 ; Toute famille concernée ne respectant pas ce délai sera considérée comme ayant accepté d'avance les mesures qui seront décidées par la Direction à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

4. Service de Transport :

Les frais de transport seront communiqués ultérieurement aux familles concernées.

Nos remerciements pour votre attention et votre collaboration.



La Direction